



**COMMUNE DE SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE –
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

(en application de l’article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L’an deux mil vingt-deux, le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Christian ZEDET, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers

En exercice : **27**
Présents : **16**
Représentés : **8**
Absent : **3**
Votants : **24 (23 pour les délibérations 5, 7) (20 pour la délibération n°11)**

PRESENTS A LA SEANCE : Messieurs Christian ZEDET, Jacques-Edouard DELOBETTE, Franck OLIVIER, Thibault DESOMBRE, Pierre LARA, Mesdames Fabienne MANZONE, Marie-Françoise EL HEFNAOUI et Catherine BOUILLO-MEYER, Messieurs Yann DEMARIA, Yohann TANGUY, Alberto DE FARIA, Jean-Pierre FRANCHI, Claude BLANC et Mesdames Sophie VILLEVAL, Michèle OTTOMBRE-BORSONI et Augusta ROUQUIER.

REPRESENTES : Madame Marie AMMIRATI (Pouvoir à Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE), Madame Marie-France LOUET (Pouvoir à Monsieur Thibault DESOMBRE), Madame Isabelle PIANA (Pouvoir à Monsieur Pierre LARA), Madame Valérie PELLERIN (Pouvoir à Madame Sophie VILLEVAL), Madame Angélique CHATAIN (Pouvoir à Monsieur Franck OLIVIER), Monsieur Adrien VIVES (Pouvoir à Monsieur Christian ZEDET), Monsieur Romain GAZIELLO (Pouvoir à Monsieur Yohann TANGUY) et Monsieur Marc ERETEO (Pouvoir à Monsieur Claude BLANC).

ABSENTS : Madame Sandra NIRANI, Madame Claudette GALLET et Monsieur Marc VAN WAYENBERGE.

*Monsieur Franck OLIVIER, en application de l’article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désigné secrétaire de séance.
Il procède à l’appel. Le quorum est atteint, la séance est ouverte.*

Intronisation de M. Alberto DE FARIA suite à la démission de Monsieur François FERRY.

Le procès-verbal de la séance du 17 mars 2022 est adopté à L’UNANIMITE.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil municipal :

- Décision du Maire n°05/2022 : Vente machine à relier Opus Atlas 190.
- Décision du Maire n°06/2022 : Travaux de construction d’un équipement polyvalent BATIPOLY – Marché n°2021-14 lot 13 électricité – Avenant n°1.
- Décision du Maire n°07/2022 : Contentieux – Recours à Maître ORLANDINI, avocat au Barreau de Nice au sein du Cabinet d’avocats Plénot, Suarez, Blanco, Orlandini – Affaire époux OHANIAN/Commune.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1. Motion contre l'absorption arbitraire du Département des Alpes-Maritimes par la Métropole Nice Côte d'Azur.
2. Modification de la composition des commissions municipales.
3. Mutualisation des services – Actualisation de la convention de mise à disposition du service commun et du logiciel de l'instruction des autorisations d'urbanisme entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne.

FINANCES

4. Examen et vote du compte de gestion 2021 du budget principal.
5. Examen et vote du compte administratif 2021 du budget principal.
6. Examen et vote du compte de gestion 2021 du budget annexe cimetière.
7. Examen et vote du compte administratif 2021 du budget annexe cimetière.
8. Affectation du résultat de fonctionnement 2021 du budget principal.
9. Affectation du résultat de fonctionnement 2021 du budget annexe cimetière.
10. Subventions au Centre Communal d'Action Sociale et à la Caisse des Ecoles pour l'année 2022.
11. Subventions aux associations.
12. Vote des taux taxes directes 2022.
13. Fixation des durées d'amortissement suite au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57.
14. Révision d'une autorisation de programme et crédits de paiements pour le bâtiment polyvalent.
15. Vote du budget principal 2022.
16. Vote du budget annexe du cimetière pour l'exercice 2022.

AFFAIRES DIVERSES

DELIBERATION n 1 (n°2022-036) : Motion contre l'absorption arbitraire du Département des Alpes-Maritimes par la Métropole Nice Côte d'Azur.

RAPPORTEUR : Monsieur Christian ZEDET, Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la présente motion contre la fusion du Département des Alpes-Maritimes et de la Métropole Nice Côte d'Azur.

DELIBERATION n° 2 (n°2022-037) : Modification de la composition des commissions municipales.

RAPPORTEUR : Monsieur Christian ZEDET, Maire

Le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** comme suit la composition des commissions municipales :

COMMISSIONS	MEMBRES
Commission travaux, transports, amélioration de la vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none">• Franck OLIVIER• Jacques-Edouard DELOBETTE• Yann DEMARIA• Angélique CHATAIN• Marie AMMIRATI• Fabienne MANZONE• Thibault DESOMBRE• Jean-Pierre FRANCHI• Alberto DE FARIA• Claude BLANC
Commission urbanisme, habitat, aménagement du territoire, agriculture	<ul style="list-style-type: none">• Jacques-Edouard DELOBETTE• Yann DEMARIA• Yohann TANGUY• Thibault DESOMBRE• Sophie VILLEVAL• Angélique CHATAIN• Isabelle PIANA• Jean-Pierre FRANCHI• Alberto DE FARIA• Claudette GALLET
Commission développement économique et environnement	<ul style="list-style-type: none">• Thibault DESOMBRE• Jacques-Edouard DELOBETTE• Marie-France LOUET• Marie-Françoise EL HEFNAOUI• Yohann TANGUY• Angélique CHATAIN• Romain GAZIELLO• Alberto DE FARIA• Michèle OTTOMBRE-BORSONI• Marc ERETEO

COMMISSIONS	MEMBRES
Commission affaires culturelles et du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Marie-Françoise EL HEFNAOUI • Marie AMMIRATI • Catherine BOUILLO-MEYER • Valérie PELLERIN • Marc VAN WAYENBERGE • Jacques-Edouard DELOBETTE • Isabelle PIANA • Michèle OTTOMBRE-BORSONI • Augusta ROUQUIER • Claudette GALLET
Commission affaires sociales et des solidarités	<ul style="list-style-type: none"> • Catherine BOUILLO-MEYER • Fabienne MANZONE • Sophie VILLEVAL • Sandra NIRANI • Marie-France LOUET • Jacques-Edouard DELOBETTE • Marie-Françoise EL HEFNAOUI • Augusta ROUQUIER • Jean-Pierre FRANCHI • Claude BLANC
Commission éducation, sécurité et communication	<ul style="list-style-type: none"> • Marie AMMIRATI • Marie-Françoise EL HEFNAOUI • Jacques-Edouard DELOBETTE • Franck OLIVIER • Marie-France LOUET • Yohann TANGUY • Adrien VIVES • Augusta ROUQUIER • Michèle OTTOMBRE-BORSONI • Claudette GALLET
Commission associations, jeunesse, sports et loisirs	<ul style="list-style-type: none"> • Pierre LARA • Jacques-Edouard DELOBETTE • Valérie PELLERIN • Sophie VILLEVAL • Isabelle PIANA • Yohann TANGUY • Fabienne MANZONE • Sandra NIRANI • Alberto DE FARIA • Jean-Pierre FRANCHI • Marc ERETEO
Commission démocratie participative	<ul style="list-style-type: none"> • Jacques-Edouard DELOBETTE • Marie AMMIRATI • Valérie PELLERIN • Sophie VILLEVAL • Marie-France LOUET • Adrien VIVES • Yohann TANGUY • Michèle OTTOMBRE-BORSONI • Augusta ROUQUIER • Claude BLANC

DELIBERATION n° 3 (n°2022-038) : Mutualisation des services – actualisation de la convention de mise à disposition du service commun et du logiciel de l’instruction des autorisations d’urbanisme entre la Communauté d’Agglomération du Pays de Grasse et la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne .

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l’unanimité :

- **D’ACCEPTER** le principe d’actualiser les conventions d’adhésion au service commun d’instruction des demandes d’autorisations d’urbanisme intégrant les récentes évolutions réglementaires ainsi que la mise à disposition d’un nouveau logiciel d’instruction.
- **D’APPROUVER** les modalités du projet des conventions d’adhésion au service commun relative à l’instruction des demandes d’autorisation d’urbanisme, selon le modèle joint en annexe ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté d’Agglomération du Pays de Grasse.

DELIBERATION n° 4 (n°2022-039) : Examen et vote du compte de gestion 2021 du budget principal.

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l’unanimité :

- **D’APPROUVER** le compte de Gestion 2021 du budget principal.

DELIBERATION n° 5 (n°2022-040) : Examen et vote du Compte Administratif 2021 du budget principal.

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l’unanimité :

- **D’APPROUVER** le compte administratif 2021 du budget principal.

DELIBERATION n° 6 (n°2022-041) : Examen et vote du compte de gestion 2021 du budget annexe cimetièrè

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l’unanimité :

- **D’APPROUVER** le compte de Gestion 2021 du budget annexe cimetièrè.

DELIBERATION n° 7 (n°2022-042) : Examen et vote du compte administratif 2021 du budget annexe cimetière.

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 du budget annexe cimetière.

DELIBERATION n° 8 (n°2022-043) : Affectation du résultat de fonctionnement 2021 du budget principal.

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à la majorité avec 22 voix POUR et 2 voix CONTRE (Messieurs Claude BLANC et Marc ERETEO) :

- **D'ADOPTER et D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2021 du budget principal et les reprises des résultats au Budget Primitif 2022 comme indiquées ci-dessus soit **608 689,46 € G**) à la section d'investissement.

DELIBERATION n° 9 (n°2022-044) : Affectation du résultat de fonctionnement 2021 du budget annexe cimetière.

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ADOPTER et D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2021 du budget annexe cimetière et les reprises des résultats au Budget Primitif 2022 comme indiquées ci-dessus soit **2 500,00 € G**) à la section d'investissement.

DELIBERATION n° 10 (n°2022-045) : Subventions au Centre Communal d'Action Sociale et à la Caisse des Ecoles pour l'année 2022.

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** les subventions de fonctionnement ci-dessus au Centre Communal d'Action Sociale et à la Caisse des écoles.

DELIBERATION n° 11 (n°2022-046) : Subventions aux associations.

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les montants des subventions attribués aux associations et aux personnes de droit privé dans le cadre du vote du Budget Primitif 2022.

DELIBERATION n° 12 (n°2022-047) : Vote des taux taxes directes 2022.

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à la majorité avec 22 voix POUR et 2 voix CONTRE (Messieurs Claude BLANC et Marc ERETEO) :

- **D'ADOPTER** les taux de la fiscalité directe pour l'année 2022 suivants :

	Taux 2021	Taux 2022
Taxe foncière bâtie	24,60 %	25,50 %
Taxe foncière non bâtie	30,63 %	31,50 %

DELIBERATION n° 13 (n°2022-048) : Fixation des durées d'amortissement suite au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57.

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'AMORTIR** les biens selon une méthode de calcul linéaire et selon le tableau joint en annexe.

DELIBERATION n° 14 (n°2022-049) : Révision d'une autorisation de programme et crédits de paiements pour le bâtiment polyvalent.

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE REVISER** les AP-CP afin de tenir compte de la consommation effective des crédits au 31/12/2021 et de frais d'étude et de travaux, dont le paiement s'échelonne sur plusieurs années, dans les limites maximales indiquées dans le tableau annexé à la présente délibération,
- **DE PRENDRE** acte des consommations effectives au 31 décembre 2021,

- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget primitif de la commune au chapitre 23.

DELIBERATION n° 15 (n°2022-050) : Vote du budget principal 2022.

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à la majorité avec 22 voix POUR et 2 voix CONTRE (Messieurs Claude BLANC et Marc ERETEO).

- **D'ADOPTER** le budget primitif de la commune pour l'exercice 2022.

DELIBERATION n° 16 (n°2022-051) : Vote du budget annexe du cimetière pour l'exercice 2022.

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques-Edouard DELOBETTE, Adjoint au Maire

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le projet de budget annexe 2022 du cimetière tel que présenté ci-dessus.

AFFAIRES DIVERSES

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 48.

Christian ZEDET,
Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne

